



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Secrétariat Général

COMPTE RENDU
Réunion du Conseil municipal
du 25 mars 2019

Membres présents : Pierre-Marie CHARVOZ, Jean-Paul MARGUERON, Philippe GEORGES, Sandrine TESTON, Dominique JACON, Lucie DI CANDIDO, Mario MANGANO, Georges NAGI, Daniel MEINDRE, Michel BONARD, Pierre GADEN, Jean-Claude PETTIGIANI, Marie LAURENT, Marie-Christine GUERIN, Ségolène BRUN, Valérie DENIS, Florian BISSCHOP, Eva PASCERI, Jacky ROL, Béatrice PLAISANCE, Josiane VIGIER, Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Nathalie VARNIER, Daniel DA COSTA, Lomig LE BRAS.

Membres absents : Isabelle BRUN (procuration à Ségolène BRUN), Françoise MEOLI (procuration à Lucie DI CANDIDO), Nabil CHOUACHI (procuration à Daniel MEINDRE).

Secrétaire de séance : Philippe ROLLET

Date convocation : 19 mars 2019

Diffusion : Conseil municipal, services municipaux, presse.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation des conseillers, le compte rendu du conseil municipal du 6 mars 2019. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES

a) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018

Budget principal, budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement et Camping les Grands Cols

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, pour le budget principal, le budget annexe de l'eau et celui de l'assainissement, le budget annexe du Camping les Grands Cols, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2018 de chacun des quatre budgets lors de la même séance du conseil municipal,

Considérant que le Receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que les comptes de gestion (budget principal, budget annexe de l'eau et celui de l'assainissement, budget annexe du Camping les Grands Cols) pour l'exercice 2018 dressés par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote à l'unanimité

b) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Budget principal, budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement et Camping les Grands Cols

L'adoption des comptes de l'exercice clos est régie, pour les conseils municipaux, par les dispositions de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales. Le Maire doit se retirer au moment du vote et il convient de désigner un président de séance. Monsieur le Maire propose que Jean-Paul MARGUERON préside la séance, proposition adoptée à l'unanimité.

Budget principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés			114 765,33		114 765,33	-
Opérations de l'exercice	10 596 613,76	12 160 325,98	2 120 968,56	1 761 708,03	12 717 582,32	13 922 034,01
TOTAUX	10 596 613,76	12 160 325,98	2 235 733,89	1 761 708,03	12 832 347,65	13 922 034,01
Résultats de clôture	-	1 563 712,22	474 025,86			1 089 686,36
Restes à réaliser			1 126 137,37	440 798,50	1 126 137,37	440 798,50
TOTAUX CUMULES	10 596 613,76	12 160 325,98	3 361 871,26	2 202 506,53	13 958 485,02	14 362 832,51
RESULTATS DEFINITIFS	-	1 563 712,22	1 159 364,73		-	404 347,49

Jean-Paul MARGUERON précise à l'assemblée qu'un document complet de ce compte administratif a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux. Il présente ce document.

Il précise que les charges à caractère général font apparaître une augmentation des recettes de près de 100 000 € concernant les impôts locaux (taxes d'habitation et taxes foncières) et les conventions passées avec TELT. L'année 2018 a donc été positive puisque que la CAF nette arrive à 1 million d'euros.

En 2018, le FPIC prévu à 570 000 € a été ramené à 370 000 €. Une décision modificative dans le courant de l'année avait permis d'affecter une partie de cette somme au changement de la chaudière du gymnase Sébastien Berhier.

Philippe ROLLET rappelle que c'est ce qui a été validé en commission finances ; les souplesses dégagées ont permis d'engager des investissements. Une CAF à 1 million d'euros est une somme importante.

Vote à l'unanimité

Budget annexe de l'eau

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés				111 861,96	-	111 861,96
Opérations de l'exercice	1 438 416,72	1 596 315,69	286 201,16	312 583,20	1 724 617,88	1 908 898,89
TOTAUX	1 438 416,72	1 596 315,69	286 201,16	424 445,16	1 724 617,88	2 020 760,85
Résultats de clôture		157 898,97		138 244,00		296 142,97
Restes à réaliser			63 325,48	-	63 325,48	-
TOTAUX CUMULES	1 438 416,72	1 596 315,69	349 526,64	424 445,16	1 787 943,36	2 020 760,85
RESULTATS DEFINITIFS		157 898,97		74 918,52		232 817,49

Jean-Paul MARGUERON expose le compte administratif du budget annexe de l'eau.

Il indique que ce budget se porte bien. Budget très sain.

Il fait apparaître un solde d'exécution en section d'exploitation à 157 000 €, et 126 000 € en section d'investissement. Les gros investissements réalisés en 2018 ont été :

- la liaison entre Les Oules et Villard Jarrier,
- travaux sur l'avenue Henri Falcoz
- travaux rue de la Sous-Préfecture.

Philippe ROLLET rappelle l'exemplarité de la gestion de l'eau par les services communaux depuis près de 100 ans. Les transferts de l'eau et de l'assainissement à la communauté de communes suscitent des discussions, des débats. Le groupe St Jean avec Vous a fait des démarches auprès du ministère pour alerter des conséquences financières du transfert de l'eau. Ces difficultés remontent de tous les territoires.

Concernant l'assainissement, « nous demandons un conseil en commission ».

« Nous vous rappelons que les budgets de l'eau et de l'assainissement permettent aujourd'hui de dégager des financements pour la réalisation de travaux (de voiries notamment) ».

Jean-Paul MARGUERON indique que le budget est sain grâce aux décisions prises il y a 3 ans, d'augmenter les tarifs et le montant des abonnements (de 18 à 40 €).

Philippe ROLLET : « Vous n'assumez pas l'augmentation du prix de l'eau subie par les habitants ; cette augmentation de la part fixe (de 18 € à 42 € pour l'abonnement de l'eau et la création d'un abonnement assainissement à 25 €) vous procure un confort financier. C'est une consolidation des recettes qui impacte les

petits consommateurs. Pour eux, la part fixe est supérieure au coût de la consommation, qui ne se ressent pas pour les consommations de plus de 120m³ ».

Monsieur le Maire indique que le sujet de l'assainissement sera évoqué en conseil communautaire le jeudi 28 mars. Il fait part à l'assemblée de sa volonté de réunir le conseil municipal en réunion de travail pour préparer la délibération de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne qui doit se prononcer avant le 30 juin 2019.

Jean-Paul MARGUERON indique que la minorité de blocage est de 4 communes et 3 200 habitants.

Vote à l'unanimité

Budget annexe de l'assainissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés			17 331,65		17 331,65	-
Opérations de l'exercice	494 210,20	558 188,17	157 097,91	236 515,73	651 308,11	794 703,90
TOTAUX	494 210,20	558 188,17	174 429,56	236 515,73	668 639,76	794 703,90
Résultats de clôture	-	63 977,97		62 086,17		126 064,14
Restes à réaliser			28 927,12	-	28 927,12	-
TOTAUX CUMULES	494 210,20	558 188,17	203 356,68	236 515,73	697 566,88	794 703,90
RESULTATS DEFINITIFS	-	63 977,97		33 159,05		97 137,02

Jean-Paul MARGUERON indique que le budget est moins important que celui de l'eau mais c'est un budget très sain.

Vote à l'unanimité

Budget annexe Camping Les Grands Cols

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés					-	-
Opérations de l'exercice	17 905,96	38 159,00	25 253,04	5 000,00	43 159,00	43 159,00
TOTAUX	17 905,96	38 159,00	25 253,04	5 000,00	43 159,00	43 159,00
Résultats de clôture	-	20 253,04	20 253,04			-
Restes à réaliser				-	-	-
TOTAUX CUMULES	17 905,96	38 159,00	25 253,04	5 000,00	43 159,00	43 159,00
RESULTATS DEFINITIFS	-	20 253,04	20 253,04			-

Jean-Paul MARGUERON indique que ce budget s'équilibre à 20 000 € avec la subvention d'équilibre du budget principal. La part du délégataire est d'environ 11 à 12 000 €.

Vote à l'unanimité (Françoise COSTA ne prend pas part au vote)

c) AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Budget principal, budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement et Camping les Grands Cols

Budget principal

Compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés	1 563 712.22
Compte 001 résultat d'investissement reporté déficit	474 025.86

Budget annexe de l'eau

Compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés	157 898.97
Compte 001 résultat d'investissement reporté excédent	138 244.00

Budget annexe de l'assainissement

Compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés	33 977.97
Compte 002 résultat de fonctionnement reporté excédent	30 000.00
Compte 001 résultat d'investissement reporté excédent	62 086.17

Budget annexe Camping Les Grands Cols

Compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés	20 253.04
Compte 001 résultat d'investissement reporté déficit	20 253.04

Vote à l'unanimité

d) VOTE DES BUDGETS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Budget principal, Budget annexe de l'Eau, Budget annexe de l'Assainissement, Budget annexe Camping les Grands Cols

Budget principal**Pour la section d'investissement :**

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	3 589 750.20	1 126 137.37	474 025.86	5 189 913.43
Recettes	3 185 402.71	440 798.50		3 626 201.21
Affectation				1 563 712.22

1) Pour la section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opérations de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	11 087 590.00		11 087 590.00
Recettes	11 087 590.00		11 087 590.00
Affectation			

Jean-Paul MARGUERON précise que par rapport au débat d'orientation budgétaire, quelques modifications et ajustements sont intervenus ce qui porte les opérations nouvelles à 2 834 000 €, les subventions ont augmenté, le FSIL a été optimisé de 60 000 € sur l'Eglise Notre-Dame et de 35 000 € sur le Tabellion. Les charges à caractère général ont augmenté de 300 000 €, les charges de personnel diminuent ainsi que les charges exceptionnelles.

Concernant les recettes, la commune pourrait avoir 85 000 € supplémentaires d'impôts et taxes ce qui permettrait de réaliser des investissements non prévus.

Philippe ROLLET : « *Un constat : peu de conseillers municipaux se sont impliqués dans le travail d'analyse des budgets. Nous avons participé à l'exercice. Il est certes compliqué du fait des informations tardives de la part de l'Etat mais aussi parce qu'il manque un directeur financier et donc un appui technique dans les services concernés, même si les personnes en place font plus que leur travail.*

Nous dégageons une somme supplémentaire de 85000 € ; à quels investissements sera consacré ce montant ? Je pense qu'il est nécessaire d'en discuter rapidement en commission finances, certains investissements demandent en effet de l'anticipation ».

Monsieur le Maire indique que même sans directeur financier, tout le travail se fait.

Lomig LE BRAS précise que si l'on peut se passer d'un directeur financier, « *ce n'est pas plus mal, c'est une économie d'un salaire de catégorie A* ».

Daniel MEINDRE souligne les compétences des personnes qui s'occupent des finances, depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire précise que le service a été remanié, des personnels ayant été transférés à la communauté de communes.

Jean-Paul MARGUERON indique que les travaux du gymnase Sébastien Berthier ont été privilégiés, notamment l'accessibilité et le désamiantage.

Autres travaux prévus :

- Amélioration de chaussées existantes (Rue du 8 mai 1945, Rue Aristide Briand, Rue de l'Epine, bas de la rue de La Combe, rue de la Charité)
- Désamiantage du Tabellion
- Tour de la Corrière (reste à réaliser)
- Eglise Notre-Dame.

La déconstruction du Tabellion, par rapport aux prévisions du DOB, a été supprimée.

Philippe ROLLET : « Comme je l'ai dit lors du DOB, qui déjà présentait beaucoup de flou, le budget 2019 doit se réfléchir sur les 2 ans : 2019 et 2020. Il doit établir des priorités en fonction du patrimoine et des subventions affectées. Se pose également la question de la déconstruction du Tabellion et je souhaite rappeler qu'en 2007, toute démolition était soumise par clause à une reconstruction.

Aujourd'hui, clairement il n'y a pas de reconstruction prévue.

Il s'agit donc d'optimiser les subventions sur l'Eglise Notre Dame et le confortement de la Correrie.

Par ailleurs, j'aimerais évoquer un point dont j'ai parlé en commission finances : la sécurité rue Ramassot sous le collège. Un certain nombre de personnes, dont vous Monsieur le Maire, a découvert le problème lors de cette commission. C'est un espace où cohabitent plusieurs catégories de publics lors des déposes et des montées dans les cars scolaires, et les bagarres et les dégradations sur les habitations à proximité sont très fréquentes. Je pense que l'installation de vidéo-protection contribuerait à résoudre une partie du problème. C'est un point sensible et il est impératif d'avoir une action sur ce secteur avant que quelque chose de grave survienne. C'est un problème qui concerne aussi la 3CMA et la vice-présidence aux transports ».

Philippe ROLLET :

« La conception de l'exercice du pouvoir est un sujet d'actualité au niveau national, hélas elle l'est aussi pour notre ville.

L'élu local est le maillon de proximité, celui qui gère les deniers d'une communauté dans l'intérêt de cette dernière. Pour cela il doit faire preuve de travail donc de présence, de concertation, et surtout de transparence.

Dès le début du mandat, Monsieur le Maire, vous avez failli à beaucoup de ces fondamentaux :

- Votre position particulière lors du vote de la présidence de la 3CMA, mettant ainsi votre premier adjoint dans une situation délicate jusqu'à la fin du mandat
- Votre tentative de création d'une commune nouvelle avec les communes voisines, sans en informer ni le conseil municipal ni les citoyens St Jeannais qui pourtant en auraient payé la facture.
- Votre décision d'accueillir une étape du Tour de France, moyennant une somme non négligeable, sans discussion ni avec votre bureau municipal, ni avec votre conseil municipal
- Vos annonces dans la presse au sujet de la démolition du Tabellion

Et tout cela, sans avoir pris connaissance de l'état des finances de la ville.

Malgré tout, c'est dans un esprit constructif que depuis 5 ans, nous avons travaillé avec les élus de la commission finances et que nous avons fait des propositions cohérentes, réalistes et réalisables.

Ce budget s'articule autour de trois axes :

- Le premier consiste à faire un état des finances de la ville
- Le second est, pour chaque subvention, d'identifier leur destination et leur durée d'attribution
- Le troisième c'est arbitrer, en inscrivant les priorités dans un schéma de politique générale

Nous avons donc logiquement défendu notre programme de centre-ville, avec la consolidation de l'église Notre Dame et le confortement de la Tour de la Correrie, dont l'ensemble est subventionné à 80%.

Le budget de dépense nouvelle étant atteint avec ces travaux, il nous était impossible d'intégrer la démolition du Tabellion sans recette nouvelle.

À toutes les étapes de travail du budget, nous avons très largement ressenti le malaise général qui planait sur les dépenses liées à l'étape du Tour (134000 € à ce jour, bien loin des 70000 € que vous aviez annoncés). Ces dépenses nous obligent à annuler des travaux pourtant nécessaires comme la rénovation des terrains de tennis ou la vidéo protection...

On ne peut que regretter que ce budget d'investissement pourtant important (+ de 5 millions d'€) n'aboutisse qu'à des consolidations ou du désamiantage. C'est dire le temps que nous avons perdu ! La ville et son centre historique n'ont pas été des priorités pour vous, alors que dans le même temps vous avez investi plus d'un million d'€ dans l'événementiel.

Combien de kilomètres de piste cyclable réalisés avec la même somme ? Combien de clubs locaux soutenus avec un montant identique ? Vous aviez l'occasion de construire le St Jean de demain, mais vous avez échoué.

Ce que nous sanctionnons par notre vote c'est le mépris envers une majorité d'élus, l'absence de travail d'une partie de votre équipe (le tableau de présence le prouve) mais surtout votre BILAN ».

Monsieur le Maire tient à remercier toute l'équipe qui s'investit depuis plusieurs années, justement pour faire un travail de fond, un travail en parfaite intelligence avec les services, et surtout qui trace des perspectives pour l'avenir, dans le domaine événementiel, dans le domaine du patrimoine avec un maître mot : « pas d'augmentation d'impôts, pas d'emprunt ». La mission est donc parfaitement remplie, tout en dégageant des capacités d'investissement. Concernant la vidéo protection, la rénovation des locaux de la police municipale avec la mise en place d'une salle adaptée, permettra d'enchaîner sur un programme d'investissement d'extension des caméras, dès 2020. Il rappelle que deux caméras sont installées depuis plusieurs années Impasse Jules Ferry et que la police municipale est présente très régulièrement aux heures de sortie des écoles, collège et lycée.

Lomig LE BRAS fait une intervention :

« Ce budget 2019 se fera donc sans augmentation d'impôts et sans emprunt, c'est une très bonne chose. De la même façon, certaines économies sur les dépenses de fonctionnement et les opérations d'investissement sur l'église Notre-Dame et le Tabellion qui ont pu être lissées sur 2019 et 2020 vont dans le bon sens. Néanmoins, on observe une baisse des recettes supérieure à la baisse des dépenses de fonctionnement. Il convient donc d'être prudent sur nos dépenses et d'éviter le superflu, notamment l'organisation d'un départ du Tour de France. Même si le budget de celui-ci a été revu à la baisse, notre ville ne peut se permettre aujourd'hui ce type de dépenses et doit privilégier des dépenses plus utiles comme la réfection de voiries ou encore des changements de chaudière comme ce sera le cas, nous l'espérons, pour la salle des Chaudannes. Je suis donc partagé sur ce budget et donc, je m'abstiendrai ».

Vote à la majorité : 1 ABSTENTION : Lomig LE BRAS, 5 CONTRE : Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Daniel DA COSTA, Josiane VIGIER, Nathalie VARNIER

Budget annexe de l'eau

Monsieur le Maire de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne expose les propositions budgétaires pour l'exercice 2019 en soulignant les grandes évolutions par rapport au budget de l'exercice précédent tant en fonctionnement qu'en investissement.

Jean-Paul MARGUERON indique que le budget n'a pas beaucoup évolué par rapport à l'année précédente. Les recettes d'exploitation se montent à 1 554 000 €.

Concernant les dépenses d'investissement, il a été prévu d'acheter un camion pour un montant de 150 000 €. Ce camion sera utilisé par la Ville pour le déneigement et par le service de l'eau. Les services avaient proposé d'acheter ce camion sur les 2 budgets, ce qui est impossible. Le service de l'eau achètera donc ce camion et le louera à la ville, par le biais d'une convention (5 000 €/an). Un emprunt de 75 000 € est proposé. Toutefois, si le service de l'eau est transféré à la 3CMA au 1^{er} janvier 2020, le camion et l'emprunt seront transférés à la 3CMA également.

Des travaux sont prévus :

- à Albanne
- au Pont d'Arc (pris en charge par TELT)
- rue de la Sous-Préfecture
- rue de l'Epine.

Le budget 2019 proposé se présente de la façon synthétique suivante :

Pour la section d'investissement :

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	432 500.49	63 325.48		495 825.97
Recettes	199 683.00		138 244.00	337 927.00
Affectation				157 898.97

Pour la section de fonctionnement :

	Opérations de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	1 620 500.00		1 620 500.00
Recettes	1 620 500.00		1 620 500.00

Vote à l'unanimité

Budget annexe de l'assainissement

Jean-Paul MARGUERON indique que le budget s'équilibre à 595 500 €. Les grosses dépenses du budget de l'assainissement vont au SIA.

Le budget 2019 proposé se présente de la façon synthétique suivante :

Pour la section d'investissement :

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	102 137.02	28 927.12		131 064.14
Recettes	35 000.00		62 086.17	97 086.17
Affectation				33 977.97

Pour la section de fonctionnement :

	Opérations de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	595 500.00		595 500.00
Recettes	565 500.00	30 000.00	595 500.00

Vote à l'unanimité

Budget annexe Camping Les Grands Cols**Pour la section d'investissement :**

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	11 750.00		20 253.04	32 003.04
Recettes	11 750.00			11 750.00
Affectation				20 253.04

Pour la section de fonctionnement :

	Opérations de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	18 310.00		18 310.00
Recettes	18 310.00		18 310.00

Vote à l'unanimité (Françoise COSTA ne prend pas part au vote)

e) CAMPING LES GRANDS COLS**Versement d'une subvention d'équilibre du Budget Principal au budget annexe Camping**

Monsieur le Maire rappelle que le versement de la subvention d'équilibre s'inscrit dans le cadre des articles L 2224-1 et L 2224-2 du Code général des collectivités territoriales. Il précise que la délibération annule sur le budget principal des écritures antérieures relatives à la gestion du camping afin que celles-ci soient reprises dans le budget annexe. Il indique que la réémission des titres et mandats annulés sur l'exercice 2018 conduira à un déséquilibre budgétaire que seules les recettes provenant de la redevance du délégataire ne viendront pas couvrir en totalité d'autant plus que des dépenses nouvelles sont à prévoir tant en fonctionnement qu'en investissement. Il convient donc d'équilibrer le budget annexe Camping 2019.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver, à titre exceptionnel, le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe d'un montant de 6 500 €.

Daniel MEINDRE souhaiterait avoir un compte rendu des activités du camping.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'une DSP, la loi prévoit que le délégataire « produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ».

Vote à l'unanimité (Françoise COSTA ne prend pas part au vote)

f) FIXATION DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2019

Monsieur le Maire propose pour 2019 le maintien des taux des contributions directes, soit :

- Taxe d'habitation : 15,48 %
- Foncier bâti : 19,61 %
- Foncier non bâti : 106,76 %

Vote à l'unanimité

g) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2019

Jean-Paul MARGUERON rappelle que les membres du conseil ont été destinataires d'un document, validé par la commission des finances, qui récapitule les propositions d'attribution des subventions aux associations de la ville. Il explique que l'augmentation de la subvention de la Lyre Mauriennaise, qui passe de 9 000 à 17 500 €, est justifiée par le transfert du conservatoire de musique au Syndicat du Pays de Maurienne et l'impossibilité pour la ville de payer les indemnités du directeur.

Philippe ROLLET :

« Je regrette le manque de transparence quant à l'attribution des subventions aux clubs sportifs. J'ai appris que tout se décidait à 3 personnes + 6/7 clubs sportifs.

Il existe une commission sport qui ne s'est jamais réunie. Daniel DA COSTA en fait partie et de fait, n'a pas accès aux informations.

J'ai bien reçu les documents que j'ai demandés mais ils sont inexploitable et sans indication sur les critères utilisés pour décider des subventions.

Nous voterons ces subventions car elles sont indispensables au fonctionnement quotidien des clubs ».

Mario MANGANO, adjoint chargé des sports et des relations avec les associations, indique que le travail est fait en totale transparence.

Vote à l'unanimité

h) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ANNEE 2019

Monsieur le Maire propose d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention d'un montant de 580 000 € et précise que ce montant inclut l'avance sur subvention d'un montant de 150 000 € voté par délibération du 17 décembre 2018.

Vote à l'unanimité

i) DEPENSES A IMPUTER SUR LE COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES »

Vu l'article D1617-19 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant la demande faite par Madame la Responsable de la Trésorerie de Saint-Jean-de-Maurienne qui invite toutes les collectivités à détailler dans le cadre d'une délibération les secteurs de dépenses imputés sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies »,

Monsieur le Maire propose que soient prises en charge, au compte 6232, conformément aux instructions règlementaires et aux instructions comptables propres à cet article budgétaire les dépenses suivantes :

- D'une façon générale, l'ensemble des biens, fournitures et services, denrées, objets et cadeaux divers ayant trait à l'organisation :
 - o de fêtes locales (par exemple jumelage....) et nationales (14 juillet, 8 mai....)
 - o de cérémonies officielles, commémoratives, de vœux
 - o de manifestations culturelles, touristiques, sportives, éducatives
 - o de cocktails, vin d'honneur, pots servis lors de réceptions officielles, inaugurations, conférence de presse,
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors de départs en retraite, de remise de médaille, de mariages, naissances, décès, de récompenses sportives et culturelles ou lors de réceptions officielles,
- Les frais de restauration et de transport lors de déplacements collectifs organisés afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales,
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations.

Vote à l'unanimité

j) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Dominique JACON indique que la commission finances a étudié la demande de subvention du Club d'escrime de Modane-Fourneaux, au motif que 9 adhérents du club habitent à Saint-Jean-de-Maurienne et que des séances d'entraînement ont lieu au gymnase Pierre Rey. La commission finances propose d'attribuer une subvention de 135 €, selon les critères habituels.

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle qu'aujourd'hui les choix de la collectivité sont guidés par :

1. Pas d'augmentation d'impôts
2. Pas d'emprunt

Et l'objectif reste la poursuite de choix de gestion efficaces qui ont permis de redresser les finances de la ville et d'offrir plus de services à la population. Il convient de surveiller les évolutions entre les dépenses et les

recettes de fonctionnement. L'ambition de la municipalité est de réaliser des investissements (+ 1,3 million d'euros dégagés cette année). Il adresse un remerciement tout particulier à Jean-Paul MARGUERON, Marie-Christine PAVIET et Stéphanie DELEGLISE pour le travail réalisé.

2. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - Mise à jour du tableau des emplois

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres de l'Assemblée, les mouvements de personnel et les modifications à apporter au tableau des emplois qui regroupe les emplois permanents et non permanents.

Il rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence « entretien et fonctionnement de l'Etablissement d'Enseignements Artistiques Maurienne » au Syndicat du Pays de Maurienne (SPM), les 13 enseignants et l'assistante administrative ont été transférés de plein droit au SPM le 1^{er} janvier 2019, soit 14 postes.

Il rappelle également la création de deux services communs entre la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne et la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) au 1^{er} janvier 2019, générant ainsi le transfert des agents concernés à la même date au service « Aménagement-Etudes-Projets » au sein du Pôle Urbanisme-Habitat-Aménagement (8 agents) et au service « Commande Publique-Juridique/Foncier-Assurances » (3 agents), soit 11 postes.

S'agissant du service Urbanisme, il précise qu'il a été transféré automatiquement lors du transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » des communes membres à la 3CMA le 21 mars 2018. Le transfert de personnel est obligatoire et de plein droit dès lors que l'agent exerce en totalité ses fonctions dans ce service transféré. En l'occurrence, il s'agit du poste de responsable du service urbanisme, soit 1 poste.

Monsieur le Maire explique que ce tableau prend également en compte les modifications de postes effectuées au cours de l'année 2018 liées aux avancements de grade, les créations de postes notamment à la vie scolaire dans le cadre du recrutement en direct d'animateurs et d'un agent de service au restaurant scolaire. Il ajoute qu'il est nécessaire de toiletter le tableau des emplois de la commune qui compte 10 autres postes non pourvus depuis plusieurs années pour certains, à savoir :

- 1 poste d'Attaché principal contractuel à temps complet,
- 1 poste d'Attaché contractuel à temps complet,
- 1 poste de Gardien-Brigadier à temps complet,
- 1 poste de Technicien principal de 1^e classe à temps complet,
- 1 poste d'Agent de maîtrise principal à temps complet,
- 2 postes d'Adjoint technique principal de 1^e classe à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet 21h par semaine,
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet 17h30 par semaine.

Il précise qu'il convient de procéder à la suppression de ces 36 postes récapitulés dans le tableau annexé et qui ont fait l'objet d'un avis du Comité Technique lors de ses séances du 10 octobre 2018 et du 5 mars 2019.

Il demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur la suppression de ces postes au tableau des emplois et sur le tableau des emplois mis à jour au 1^{er} avril 2019.

Philippe ROLLET

« Sur ce point je voterai à l'identique de mon vote en CT. La suppression de certains postes revient à dégrader les services municipaux. J'insisterai sur la suppression d'un poste de Brigadier au sein de la police municipale alors que vous venez d'embaucher un ASVP dont la seule mission relève du contrôle de stationnement.

Le besoin est clairement sur un poste d'agent de police municipale dévolu à la sécurité des biens et des personnes. L'effectif actuel est inférieur à celui préconisé par l'étude qui précise que pour une ville comme la nôtre il faudrait 8 agents.

Par ailleurs, la ville n'a plus de directeur financier et en fin de mandat elle n'aura plus de DGS (puisque l'actuelle est renouvelée jusqu'en mars 2020).

Par contre la commune embauche un cadre A à la communication. Je ne suis pas sûr qu'il remplisse des missions d'un niveau de cadre A, d'autant qu'une partie de la communication est faite à la 3CMA.

Entre 1 directeur financier et 1 cadre A à la communication, ma préférence va sans hésitation au directeur financier.

Au-delà de l'organigramme, il manque manifestement d'adjoint sur le terrain pour suivre les dossiers concrètement ; pour exemple, les problèmes de sécurité rue Ramassot évoqués précédemment ».

Lomig LE BRAS confirme qu'un cadre A au service communication n'est pas utile. Il indique que le service finances a prouvé qu'il pouvait fonctionner sans cadre A.

Vote à l'unanimité – 5 ABSTENTIONS : Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Daniel DA COSTA, Josiane VIGIER, Nathalie VARNIER

3. MARCHES PUBLICS

a) Groupement de commandes « Assurances »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les marchés en cours pour les assurances arriveront à leurs termes au 31 décembre 2019.

Il est convenu de constituer un groupement de commandes réunissant la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-de-Maurienne, la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, l'Etablissement Public Industriel et Commercial « Office de Tourisme Cœur de Maurienne Arvan », le Syndicat Intercommunal d'Alimentation et d'Aménagement des Eaux de Moyenne Maurienne et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Jean-de-Maurienne afin de passer des marchés de prestations de services d'assurances selon la procédure d'appel d'offres ouvert (*articles 12, 25-I-1°, 59-II, 66, 67 et 68 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics*) d'une durée globale de cinq (5) ans.

Il s'agit d'un groupement de commandes « d'intégration totale » en application des dispositions de l'article 28-II et III de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, dans lequel l'un de ses membres se voit confier la charge de mener toute la procédure de passation et d'exécution des marchés publics au nom et pour le compte des autres membres.

La procédure de passation des marchés de services d'assurances est la procédure d'appel d'offres ouverte, dans les conditions des *articles 25-I-1°, 59-II, 66, 67 et 68 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics*, en lots séparés au sens des *articles 12, 22 et 116 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics* et nécessite par conséquent l'intervention d'une commission d'appel d'offres.

Conformément à l'article L 1414-3-II du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement.

En application des dispositions de l'article 28-II de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, une convention constitutive, signée par chaque membre, définit les modalités de fonctionnement du groupement :

- groupement dit d'intégration totale : le coordonnateur a la charge de mener conjointement dans leur intégralité la passation et l'exécution des marchés publics au nom et pour le compte des autres membres (*article 28-II et III de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics*) ;
- la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne est désignée comme coordonnateur ayant la qualité de pouvoir adjudicateur pour procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de passation et d'exécution des marchés d'assurances au nom et pour le compte des autres membres ;
- le groupement est constitué pour la durée légale couvrant la passation, l'attribution et l'exécution des marchés publics et de leurs modifications éventuelles ;
- les honoraires du cabinet de conseil et d'assistance, les frais annexes engagés pour le bon fonctionnement du groupement, les frais de publicité et les autres frais matériels de gestion de la procédure de marché public, sont partagés à parts égales entre les membres du groupement.

Vote à l'unanimité

b) Groupement de commandes « Fournitures administratives »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les contrats en cours pour l'achat et la livraison de fournitures administratives, scolaires, de livres scolaires, de loisirs-récréatifs et de papier arriveront à leurs termes au 05 juin 2019.

Il est convenu de constituer un groupement de commandes réunissant la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne et la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, afin de passer un marché de fournitures pour l'achat et la livraison de fournitures administratives, scolaires, de livres scolaires, de loisirs-récréatifs et de papier selon la procédure adaptée ouverte (*articles 12, 15, 27, 34, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics*) sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un (1) an reconductible une (1) fois, dans la limite d'une durée globale de deux (2) ans.

Il s'agit d'un groupement de commandes « de droit commun » en application des dispositions de l'article 28-II et III-§-2 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, dans lequel l'un de ses membres se voit confier la charge de mener toute la procédure de préparation, d'organisation et de passation des marchés publics au nom et pour le compte des autres membres. Chaque membre du groupement de commandes s'assure, pour ce qui le concerne, de la notification et de la bonne exécution du(des) marché(s) qu'il a signé(s).

La procédure de passation des marchés de fournitures relatifs à l'achat et la livraison de fournitures administratives, scolaires, de livres scolaires, de loisirs-récréatifs et de papier est la procédure adaptée ouverte, dans les conditions des *articles 12, 15, 27, 34, 78 et 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics*, en lots séparés au sens des *articles 12, 22 et 116 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics*. Il n'y a donc pas lieu d'instaurer une commission d'appel d'offres du groupement,

le coordonnateur attribuant l'accord-cadre aux candidats, sur la base des critères et de leur pondération définis dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) ou dans le Règlement De la Consultation (RDC). Conformément aux dispositions de l'article 28-II de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, une convention constitutive, signée par chaque membre, définit les modalités de fonctionnement du groupement :

- groupement dit de droit commun : le coordonnateur a la charge de mener conjointement, la procédure de préparation, d'organisation et de passation des marchés publics au nom et pour le compte des autres membres (article 28-II et III-§2 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics), chaque membre du groupement de commandes s'assure, pour ce qui le concerne, de la notification et de la bonne exécution du(des) marché(s) qu'il a signé(s) ;
- la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne est désignée comme coordonnateur ayant la qualité de pouvoir adjudicateur pour procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de passation de l'accord-cadre au nom et pour le compte des autres membres ;
- le groupement est constitué pour la durée légale couvrant la passation, l'attribution et l'exécution de l'accord-cadre et de ses modifications éventuelles ;
- les frais de publicité et les autres frais (matériels de gestion et personnel) de la procédure de marché public, sont partagés à parts égales entre les membres du groupement.

Vote à l'unanimité

COMMUNICATIONS :

- Liste des marchés passés en 2018

QUESTIONS DIVERSES

- Prochains conseils communautaires : 28 mars à Villargondran, 22 mai 2019
- Prochain conseil municipal : 27 mai 2019

A la demande de Philippe ROLLET, Monsieur le Maire informe que la date du conseil en commission n'a pas encore été fixée.

Intervention de Monsieur Pierre GADEN qui constate l'immobilisme dans lequel est plongée la ville depuis 12 ans : pas d'investissement, pas de projet structurant... alors que les communes voisines investissent dans des travaux d'envergure (gendarmerie, maison de la santé, EHPAD...). Il cite les propos d'un sénateur honoraire rappelant que « l'élu est un entrepreneur plutôt qu'un rentier ».

Suite aux propos de Pierre GADEN, et pour revenir sur le Tabellion, Philippe ROLLET précise à nouveau qu'en 2007 un repreneur était prêt à s'investir sur les locaux du bar Ravi côté Mairie, 1 constructeur était pressenti pour la création de logements au-dessus et 1 privé sur la Coupe d'Or. Si le projet avait été poursuivi, le Tabellion serait aujourd'hui dans sa 4^{ème} ou 5^{ème} tranche.

Autre projet abandonné : le centre de secours car Monsieur le Maire a privilégié la rénovation. 10 ans après le centre de secours est toujours en attente de cette rénovation.

Lors du conseil municipal de janvier dernier, nous avons évoqué la question de la recherche par la gendarmerie d'un terrain d'1 hectare pour construire de nouveaux locaux. Quelques mois auparavant nous avons évoqué la délocalisation des services de la police de l'air et des frontières et des douanes, au plus proche de l'entrée du tunnel, dans le cadre de la nouvelle ligne Lyon /Turin. D'autres communes bougent et se positionnent.

Nous sommes surpris de devoir aborder un tel sujet en questions diverses. L'enjeu est pourtant majeur : au-delà d'un équipement nécessaire et fonctionnel c'est bien l'emploi qu'il faut préserver dans la vallée et sur la commune en particulier.

Pourquoi ne pas dédier un secteur à ces institutions ? Par exemple le site qui devait accueillir le nouveau centre de secours ?

Ce sont des dossiers majeurs qui méritent d'être pris à bras le corps et que l'on doit envisager dans leur globalité.

Intervention de Daniel MEINDRE :

"Je voulais remercier une personne qui effectue un travail remarquable, qui a une connaissance des dossiers, qui ne regarde jamais son temps, et ceci autant au niveau de notre ville que de la 3CMA, c'est Marie-Christine PAVIET. Je crois qu'on peut lui rendre hommage, parce que sincèrement, nous avons beaucoup de chance depuis des années de l'avoir et je souhaite vraiment que dans un an quelle que soit l'équipe en place, qu'elle ait quelqu'un d'aussi compétent. Je voulais le dire à titre personnel.

Deuxième point : c'est un autre hommage que je veux rendre. C'est quelqu'un qui m'accompagne depuis 10 ans, c'est Pierre LYOGIER. Pierre LYOGIER, au niveau des commémorations, a une approche digne, remplie d'honneur et c'est un homme qui m'a beaucoup appris, que j'apprécie énormément, qui a pris la décision que

je respecte d'arrêter d'effectuer cette mission. Donc je voulais lui rendre un hommage, je sais que la ville lui rendra hommage de toutes façons, c'est normal, c'est un homme de très grande qualité et en même temps, je voulais remercier Jean-Louis ALBRIEUX qui a accepté spontanément de nous rejoindre au niveau de l'équipe du devoir de mémoire et c'est vrai qu'on essayera de continuer ce qu'il a fait, dans le meilleur état d'esprit pour continuer à donner à notre ville des commémorations de très grande qualité".

QUESTIONS DU PUBLIC

Noélie MAURETTE intervient sur la question de la transition écologique dans le budget notamment au niveau de l'éclairage public

Elle évoque des pistes pour une meilleure intégration de la question écologique dans les projets communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.